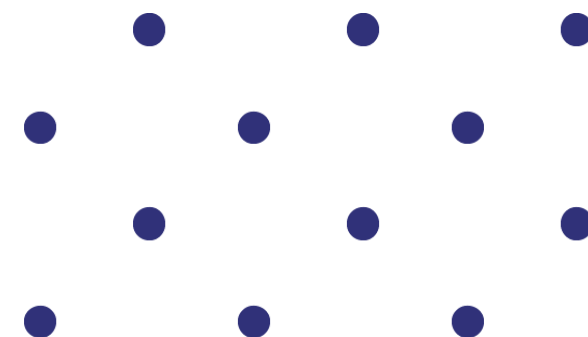




**Léana SCHWEITZER, référente
Grand Est**

**Agence nationale de la
Cohésion des Territoires**



Qu'est-ce que l'ANCT ?

L'ANCT a pour mission de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets de territoires.

Une agence au service des élus locaux

→ pour les accompagner dans leurs **projets**

→ dans **tous les territoires**
ruraux, villes moyennes, quartiers en politique de la ville.



Les domaines d'intervention de l'Agence

Trois grands modes d'intervention

Une offre de services déclinée sous forme de ...



Programmes territorialisés

Action cœur de ville
Petites villes de demain
Avenir montagnes ingénierie
Territoires d'industrie
France Services
...



Outils contractuels

Contrats de relance et de
transitions écologique
...



L'accompagnement « sur mesure »

Un appui en matière d'ingénierie
à travers une douzaine de
thématiques concourants
notamment aux transitions
écologique et énergétique.

L'accompagnement sur-mesure, pour quoi faire ?

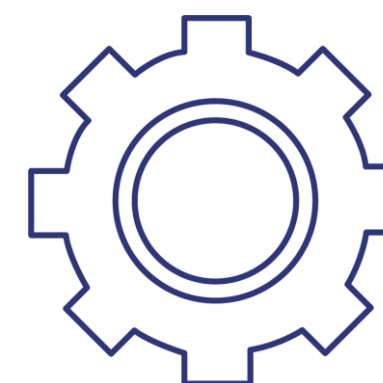
L'ANCT met à disposition des collectivités de l'ingénierie pour les accompagner dans leurs projets de territoires



Appuis méthodologiques

Accompagner les collectivités dans leurs stratégies de territoires :

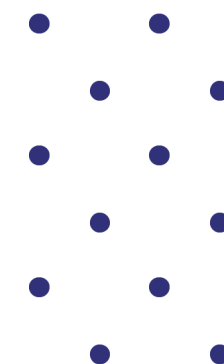
- Diagnostics territoriaux
- Aide à la concertation
- Appui pour le passage à l'opérationnel (feuille de route, programmation,...)
-



Appuis thématiques

Accompagner les collectivités dans leurs projets, grâce à des appuis thématiques :

- Mobilités
- Transition écologique, biodiversité
- **Transition énergétique**
- Tourisme
-



L'accompagnement sur-mesure, comment?

La mobilisation de partenaires Exemple de Château-Salins (57)

La commune de Château-Salins bénéficie d'un accompagnement grâce au partenariat ANCT / CEREMA

Objectif : appuyer la commune dans sa réflexion sur la qualité énergétique de ses bâtiments et logements publics

- État des lieux et programme d'action réalisés par le CEREMA
- Pris en charge à 100% par ANCT / CEREMA

La mobilisation du marché à bons de commande de l'ANCT Exemple de Suippes (51)

La commune de Suippes a bénéficié d'un appui d'un bureau d'études, mandaté par l'ANCT

Objectif : analyser les opportunités et la faisabilité d'une rénovation énergétique de deux bâtiments publics

- Analyses et présentations de scénarios possibles pour les deux bâtiments réalisées par Suez Consulting
- Pris en charge à 80% par l'ANCT



L'accompagnement « sur-mesure » à travers un appui en matière d'ingénierie

- Le projet doit être porté par une collectivité.
- La **délégation territoriale de l'ANCT**, représentée par le **Préfet de Département**, assure l'instruction des demandes en lien avec le chargé de mission territorial compétent.
- Il est nécessaire de vérifier l'ingénierie locale existante, y compris en mobilisant les opérateurs associés à l'ANCT (Cerema, ADEME, ANAH, ANRU, Banque des territoires, etc.) : **principe de subsidiarité**.
- L'ANCT a vocation à accompagner les **territoires les plus fragiles**.
→ *Prise en charge des accompagnements variable selon la fragilité de la collectivité.*

